



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

12

Synode
du 18 au 20 juin 2023 à Olten

Comptes 2022

Propositions

1. Le Synode approuve les comptes de l'exercice 2022.
2. Le Synode décide de prélever du capital d'organisation l'excédent de charges d'un montant de CHF 128 927.

Berne, le 11 avril 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1.	Produits.....	3
1.2.	Charges d'exploitation.....	3
1.3.	Résultat financier et autres résultats.....	4
1.4.	Résultat des fonds.....	4
2.	Bilan.....	5
3.	Compte d'exploitation.....	6
4.	Tableau des flux de trésorerie.....	7
5.	Tableau sur la variation du capital.....	8
6.	Annexe aux comptes annuels.....	9
7.	Charges des «projets» et des «services et offres».....	14
7.1.	Vue d'ensemble.....	14
7.2.	Subdivision en «projets» et «services et offres».....	15
7.3.	Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres».....	17
7.4.	Charges par domaine thématique.....	21
7.5.	Répartition des charges par objectif.....	22
8.	Charges structurelles.....	24
9.	Rapport de l'organe de révision.....	26

1. Introduction

Les comptes se clôturent sur un excédent de charges de 129 KCHF, contre un excédent de charges de 103 KCHF inscrit au budget.

Si les années précédentes ont été marquées par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et ses conséquences ont exercé une influence notable sur le travail et sur le résultat de l'EERS en 2022. En effet, d'une part des activités nouvelles et imprévues sont apparues, d'autre part l'évolution de la bourse a lourdement pesé sur le résultat annuel. Les pertes de cours non réalisées s'élèvent à 784 KCHF, et les pertes de cours réalisées à 53 KCHF.

1.1. Produits

Les contributions des membres, qui se montent à 5 922 KCHF, constituent la principale source de revenus de l'EERS.

Les contributions à transférer sont une fois de plus supérieures au budget parce que les contributions volontaires et les dons transitoires des Églises membres aux œuvres et aux organisations internationales n'avaient pas été budgétés¹.

Le total des collectes destinées aux fonds a été inférieur au montant prévu.

1.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, d'un montant de 8 132 KCHF, ont été inférieures de 301 KCHF au budget, ce qui s'explique en particulier par le fait que des postes de travail prévus au budget n'ont pas été pourvus aussi vite que prévu. Ainsi, les frais de personnel mais aussi les frais généraux ont été inférieurs au budget, puisque le lancement de plusieurs projets a dû être reporté faute de personnel.

Charges des «projets» et des «services et offres»

Dans les comptes 2022, comme déjà dans ceux de l'exercice précédent, les charges de projet telles que définies par GAAP RPC 21, se subdivisent en «projets» et «services et offres». La part des charges liées aux projets a de nouveau légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 64,7 % à 66,6 % du total des charges d'exploitation.

Les charges liées aux «projets» ont légèrement dépassé le budget. La participation des Églises suisses à l'Assemblée du COE à Karlsruhe a été le plus grand projet individuel. Des charges hors budget ont été occasionnées par des activités lancées dans le contexte de la guerre en Ukraine et du cumul des crises concomitantes, par l'aumônerie dans les milieux de la santé et par la remise du Prix Sylvia Michel.

Les charges liées aux «services et offres» ont été nettement inférieures au budget. Comme les années précédentes, l'œcuménisme, la Diaconie Suisse et la communication ont constitué des postes importants.

Pour plus de détails, consulter les explications en annexe, page 14 et suivantes.

Charges structurelles

La part des charges structurelles par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation a de nouveau diminué, passant de 35,3 % en 2021 à 33,4 %, mais elle reste au-dessus des

¹ Les contributions transitoires ont été inscrites au budget pour la première fois pour 2023.

30,6 % qui avaient été prévus. Les charges ont dépassé le budget de 132 KCHF. Comme déjà annoncé lors de la présentation du *forecast*, le Conseil a décidé d'anticiper d'un an le renouvellement prévu pour 2023 de l'infrastructure informatique. En outre, des charges supplémentaires ont été engagées pour le recrutement de personnel et pour l'immeuble de la chancellerie au Sulgenauweg.

Pour plus de détails, consulter les explications en annexe, pages 24s.

1.3. Résultat financier et autres résultats

L'évolution de la situation politique mondiale a aussi entraîné des répercussions sur le portefeuille de titres de l'EERS. Les pertes réalisées et non réalisées s'élèvent à un montant total de 837 KCHF. En comparaison, entre 2014 et 2021, l'EERS a réalisé des gains de cours d'un montant total de 1 022 KCHF.

Une partie des pertes de cours a été compensée par un prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur. Selon l'ordonnance sur le placement, la valeur cible de cette réserve est égale à 25 % du capital investi. Pour 2022, cela permettrait un prélèvement de 246 KCHF. Mais pour compenser les pertes exceptionnellement élevées, le Conseil a décidé de prélever un montant supplémentaire de 240 KCHF. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeur est désormais dotée d'une somme équivalant à 20 % du capital investi, donc inférieure pour la première fois aux 25 % visés depuis l'introduction de GAAP RPC 21. Après prélèvement, il reste 948 KCHF dans la réserve.

L'EERS assume l'administration de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC) et du Conseil suisse des religions (SCR). Les charges et les produits de ces organisations sont présentés comme résultat hors exploitation. Les charges en lien avec la CTEC sont remboursées au franc près à l'EERS, alors que celles en lien avec le SCR sont prélevées sur le fonds SCR.

1.4. Résultat des fonds

En 2022, la collecte en faveur du fonds pour le travail des femmes a permis de renouer avec des recettes nettement plus élevées que les années précédentes.

Les années précédentes, la collecte de la Journée des droits humains était destinée au fonds en faveur des droits humains de l'EERS. Fin 2021, la CTEC a repris la responsabilité de s'exprimer en faveur des Églises de Suisse pour la Journée des droits humains. Désormais, elle est également responsable d'attribuer la collecte et a ainsi décidé que celle de cette année ira à l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture ACAT Suisse. Autrement dit, la principale source de revenus du fonds en faveur des droits humains de l'EERS disparaît. Le Conseil se prononcera en 2023 sur l'avenir du fonds.

La collecte de la Réformation a été attribuée au temple de la Fusterie à Genève ainsi qu'à la Fondation de la Réformation.

La FEPS a assuré la présidence du SCR jusqu'à début 2018, puis cette charge a été transférée à l'Église catholique-chrétienne, l'EERS continuant d'assumer l'administration en vertu de la convention passée avec le SCR. Le capital du SCR est inscrit au bilan comme fonds affecté.

2. Bilan

	31.12.2022		Variation KCHF	31.12.2021	
	Actif KCHF	Passif KCHF		Actif KCHF	Passif KCHF
Actif circulant	7'503		-574	8'077	
Liquidités	2'666		369	2'297	
4.1 Titres	4'752		-983	5'735	
4.2 Créances	23		23	-	
Impôt anticipé à récupérer	56		27	29	
Comptes de régularisation actif	6		-10	16	
4.3 Actif immobilisé	2'783		-110	2'893	
Immeuble	4'079		-	4'079	
Correction de valeur sur l'immeuble	-1'311		-102	-1'209	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	15		-8	23	
Engagements à court terme		647	-155		492
Dettes résultant de livraisons et de prestations		359	-151		208
4.4 Provisions à court terme		35	15		50
4.5 Comptes de régularisation passif		253	-19		234
Capital des fonds (fonds affectés)		1'239	-53		1'186
Fonds diaspora en Suisse		-	39		39
Fonds travail des femmes		118	-46		72
Fonds droits de l'Homme		55	5		60
Fonds Solidarité protestante suisse		503	-38		465
Fonds Églises suisses à l'étranger		361	-		361
Fonds Journées de l'Église en Suisse		163	-		163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux		-	-		-
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		39	-13		26
Capital de l'organisation		8'400	892		9'292
4.6 Réserves de réévaluation		3'635	585		4'220
Réserve de réévaluation		2'687	99		2'786
Réserve de fluctuations des placements		948	486		1'434
Fonds libres		2'456	177		2'633
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zw ingli		836	66		902
Fonds manifestations internationales		272	87		359
Fonds John Jeffries		1'260	-2		1'258
Fonds publications / documentations		-	5		5
Fonds de solidarité		-	21		21
Capital libre		2'438	-591		1'847
Résultat de l'exercice		-129	721		592
	10'286	10'286	+/-684	10'970	10'970

Pour plus de détails sur les différents postes du bilan, cf. point 4 de l'annexe.

3. Compte d'exploitation

	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
6.1 Produits						
Contributions des membres	5'922	73.2	5'922	74.0	5'922	74.2
Autres contributions (aux projets)	542	6.7	540	6.7	538	6.7
Sommes cible pour transmission	1'117	13.8	1'024	12.8	1'124	14.1
Collectes pour fonds	429	5.3	495	6.2	328	4.1
Total produits internes	8'010		7'981		7'912	
Produits de prestations fournies	66	0.8	26	0.3	50	0.6
Produits de remboursements div. des assurances	18	0.2	0	0.0	17	0.2
Produits d'exploitation	8'094		8'007		7'979	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Projets						
Frais de personnel	-633	7.8	-550	6.5	-566	7.0
Frais de voyage et de représentation	-9	0.1	-9	0.1	-7	0.1
Frais généraux	-401	4.9	-467	5.5	-165	2.0
Total Projets	-1'043	12.8	-1'026	12.2	-738	9.1
Services et offres						
Frais de personnel	-1'156	14.2	-1'463	17.3	-1'080	13.3
Frais de voyage et de représentation	-48	0.6	-54	0.6	-16	0.2
Frais généraux	-1'635	20.1	-1'865	22.1	-1'863	23.0
Transmission des sommes cibles	-1'117	13.7	-1'024	12.1	-1'124	13.9
Transmission d'autres sommes	-420	5.2	-420	5.0	-420	5.2
Total Services et offres	-4'376	53.8	-4'826	57.2	-4'503	55.6
Total charges directes de projets	-5'419	66.6	-5'852	69.4	-5'241	64.7
6.2 Charges structurelles						
Frais de personnel	-2'029	25.0	-1'917	22.7	-2'025	25.0
Frais de voyage et de représentation	-74	0.9	-95	1.1	-47	0.6
Frais généraux	-374	4.6	-345	4.1	-573	7.1
Frais d'entretien	-115	1.4	-102	1.2	-101	1.2
Amortissements	-121	1.5	-122	1.4	-118	1.5
Total charges structurelles	-2'713	33.4	-2'581	30.6	-2'864	35.3
Total charges d'exploitation	-8'132		-8'433		-8'105	
Résultat d'exploitation	-38		-426		-126	
6.3 Résultat financier						
Produits financiers	79		80		405	
Charges financières	-869		-30		-34	
Total résultat financier	-790		50		371	
6.4 Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	144		137		143	
Charges sans rapport avec l'organisation	-155		-135		-162	
Produits exceptionnels	1		0		106	
Charges exceptionnelles	0		0		0	
Total résultat hors exploitation	-10		2		87	
Résultat avant variation du capital des fonds	-838		-374		332	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-918		-978		-812	
Utilisation	886		991		1'132	
Fonds libres et capital attribué						
Allocation	-30		-30		-161	
Utilisation	771		289		101	
Total variation du capital des fonds	709		272		260	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	-129		-102		592	
Attributions						
Utilisation à décider par le Synode	129		102		-592	
Résultat annuel	0		0		0	

Pour plus de détails sur les différents postes du compte d'exploitation, cf. point 6 de l'annexe ; explications relatives aux charges de projet, cf. p.17s. ; explications relatives aux charges structurelles, cf. p.24s.

4. Tableau des flux de trésorerie

	2022	2021
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	-129	592
Variation du capital des fonds	-709	-260
Amortissements	116	103
Constitution et dissolution des provisions	-15	-95
Diminution/Augmentation des titres	983	-422
Diminution/Augmentation des créances	-50	46
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	10	-16
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	150	82
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	19	-265
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	375	-235
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-10	-6
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	4	14
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-6	8
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	0
Variation des liquidités	369	-227
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.	2'297	2'524
État des liquidités au 31.12.	2'666	2'297
Variation	369	-227

5. Tableau sur la variation du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2022	Produits internes ²	Dotation externe	Transferts de fonds in- ternes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2022
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39			-39		0
Fonds travail des femmes	72	-1	89		-42	118
Fonds droits humains	60	1	14		-20	55
Fonds Solidarité protestante suisse	465		325	39	-326	503
Fonds Églises suisses à l'étranger	361				0	361
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		420		-420	0
Capital CSR (Conseil suisse des religions)	26		70		-57	39
Capital des fonds (fonds affectés)	1'186	0	918	0	-865	1'239
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'786				-99	2'687
Réserve de fluctuations de valeurs	1'434				-486	948
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Zwingli	902	-1		5	-70	836
Fonds manifestations internationales	359		30		-117	272
Fonds John Jeffries	1'258	2				1'260
Fonds publications / documentation	5			-5		0
Fonds de solidarité	21			-21		0
Capital généré						
Capital libre	1'847	-1		592		2'438
Résultat de l'année passée	0					0
Résultat annuel	592		-129	-592		-129
Capital de l'organisation	9'292	0	-99	-21	-772	8'400

Comptes	Existant initial 1.1.2021	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds in- ternes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2021
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		52		-65	72
Fonds droits humains	60		25		-25	60
Fonds Solidarité protestante suisse	730		252		-517	465
Fonds Églises suisses à l'étranger	409		0		-48	361
Fonds Journées de l'Église en Suisse	163					163
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux	0		420		-420	0
Capital CSR (Conseil suisse des religions)	20		63		-57	26
Capital des fonds (fonds affectés)	1'506		812		-1'132	1'186
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'887				-101	2'786
Réserve de fluctuations de valeurs	1'328		106			1'434
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Zwingli	902					902
Fonds manifestations internationales	304		55			359
Fonds John Jeffries	1'258					1'258
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1'240					1'240
Résultat de l'année précédente				-544		-544
Résultat annuel	63		592	-63		592
Capital de l'organisation	8'096	0	753	-607	-101	8'141

Pour des explications relatives aux variations du capital, cf. point 8 de l'annexe.

² Nouveau : Différences d'arrondi indiquées séparément

6. Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom Église évangélique réformée de Suisse EERS, il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

L'EERS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement des finances de l'EERS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans, linéaire Les travaux à réaliser sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation :	3'000 CHF
	Durée d'amortissement :	5 ans, linéaire

4 Détails relatifs au bilan

4.1 Titres	31.12.2022	31.12.2021
Obligations suisses	2'617	2'933
Obligations étrangères	454	463
Actions suisses	1'035	1'335
Actions étrangères	646	1'004
Actifs transitoires		
Somme titres	4'752	5'735

4.2 Créances	31.12.2022	31.12.2021
CTEC	19	0
Autres débiteurs	4	0
Somme	23	0

4.3 Tableau des immobilisations corporelles	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2022	4'079	190	52
Entrées	0	10	0
Sorties	0	-4	0
Valeurs d'acquisition 31.12.2022	4'079	196	52
Amortissement cumulé, état 1.1.2022	-1'209	-177	-42
Amortissements	-102	-15	-3
Sorties	0	4	0
Amortissements cumulés 31.12.2022	-1'311	-188	-45
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2022	2'768	8	7

L'immeuble a été réévalué en 2010.

4.4 Provisions	31.12.2022	31.12.2021
Urheberrechte: Gebühren Streaming (Angebot Suisa)	35	0

4.5 Comptes de régularisation passif	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel yc. vacances et heures supplémentaires	168	151
Reformationsstiftung	43	35
Filmpreis Locarno	10	0
Factures non entrées	32	48
Somme	253	234

4.6 Réserves

Titres

Les pertes réalisées et non réalisées ont atteint un total de 837 KCHF. Le Conseil a décidé de prélever une partie des pertes (486 KCHF) sur la réserve de fluctuation de valeur. Cette réserve est donc dotée de 20 % du capital investi.

Extrait de l'ordonnance de placements :

Art.4 Réserve de fluctuation des placements

¹ Une réserve de fluctuations des placements est constituée pour les gains de cours non réalisés.

² La valeur-cible de la réserve de fluctuations des placements est de 25% du capital investi.

³ Au cours des années durant lesquelles les pertes de change n'ont pas été réalisées, la réserve de fluctuation des placements peut être inférieure.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel pour les sept membres du Conseil : 614 KCHF (AP: 577 KCHF)

L'indemnité versée aux membres du Conseil et à la présidente sont conformes à l'art. 19 et à l'art. 21 du règlement des finances. Les jetons de présence ne sont plus versés depuis le 1er janvier 2022.

Frais Suisse/étranger Selon les directives de la Conférence suisse des impôts

La direction incombe à une seule personne. Il a par conséquent été renoncé à publier sa rémunération.

6 Explications relatives au compte d'exploitation

6.1 <i>Produits</i>	31.12.2022	31.12.2021
Contributions des membres	5'922	5'922
Contributions des membres	5'922	5'922
diaconie.ch	0	2
Diaconie Suisse - Groupes de travail	77	68
Aumônerie CFA – contributions transmises	420	420
Autres	45	48
Contributions à des projets	542	538
Contributions pour la mission – contributions transmises	969	964
Bossey – sommes cibles transmises	56	56
KEK/CEC	10	10
COE	38	38
CMER	44	45
Autres	0	11
Contribution/sommes cibles pour transmission	1'117	1'124
Fonds travail des femmes – contributions transmises	89	52
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	15	25
Fonds Solidarité protestante suisse	325	251
Collectes pour fonds	429	328
6.2 Structures et frais administratifs	31.12.2022	31.12.2021
Synode	346	567
Conseil	602	487
Bureau de la présidente	443	408
Services centraux	748	904
Infrastructure	285	245
Immeuble	227	205
Bibliothèque	7	8
Frais administratifs des secteurs	55	40
Somme	2'713	2'864
6.3 Produits financiers	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice/perte réalisé obligations en CHF	-6	
Bénéfice/perte réalisé obligations étranger	-8	
Bénéfice/perte réalisé actions CHF	-17	
Bénéfice/perte réalisé actions étranger	-22	
Bénéfice/perte réalisé autres	0	247
Bénéfice/perte non réalisé obligations en CHF	-362	-78
Bénéfice/perte non réalisé obligations étranger	-89	-22
Bénéfice/perte non réalisé actions CHF	-187	159
Bénéfice/perte non réalisé actions étranger	-146	15
Bénéfice/perte non réalisé autres	0	0
Intérêts et dividendes	0	33
Dividendes thésaurisés	76	51
Autres charges financières	-32	-34
Autres produits financiers	3	
Produits financiers	-790	371

Voir p. 24ss pour des explications sur les charges structurelles.

6.4 Produits/charges extraordinaires

31.12.2022 31.12.2021

Dissolution de provisions non nécessaires		95
Dissolution de provisions non nécessaires (autres)	1	11
Somme	1	106

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements et ordonnances des fonds respectifs.

Le Fonds pour le travail des femmes a pour mandat de soutenir tant les activités des Femmes protestantes en Suisse (FPS) que d'autres projets visant à promouvoir par des contributions annuelles le travail de femmes. Les collectes destinées au fonds, d'un montant de 89 KCHF, ont été nettement supérieures à celles de l'année dernière. 38 KCHF ont été attribués à la FPS, 4 KCHF aux dépenses de la chancellerie, et 46 KCHF à la fortune du fonds.

Conformément au mandat, le Fonds en faveur des droits humains est administré par l'œuvre d'entraide des Églises protestantes EPER. Les prélèvements du fonds ont permis de soutenir huit projets en Suisse et à l'étranger par des contributions de 500 à 8 000 CHF.

Le fonds Solidarité protestante suisse SPS a versé 174 KCHF à l'Église protestante de Genève (contribution à la rénovation du temple de la Fusterie) et 43 KCHF à la fondation de la Réformation (collecte de la Réformation). L'offrande des catéchumènes, d'un montant de 43 KCHF, a permis de soutenir un projet jeunesse en Slovaquie. Un don «coup de coeur» de 10 KCHF a été remis à la Commissione evangelica massmedia. Conformément à l'ordonnance sur le fonds SPS, 35 KCHF ont été prélevés du fonds pour couvrir les dépenses de la chancellerie ainsi que des dépenses de matériel pour un flyer et un colloque.

En 2017, l'Assemblée des délégués avait décidé de ne plus organiser la collecte pour le Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE dès 2018 et d'utiliser le solde de la fortune du fonds pour financer des projets concrets des Églises suisses à l'étranger.

Aucune demande de financement n'a été déposée en 2022.

L'EERS assume des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR.

En janvier 2016, la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.

La réserve de réévaluation de l'immeuble est réduite chaque année du montant de l'amortissement.

La réserve de fluctuations de valeur a été réduite de 486 KCHF. Elle est donc constituée de 20 % du portefeuille de titres.

Le Fonds des manifestations internationales apporte une aide financière à des projets de grande envergure des organisations internationales, en particulier aux assemblées plénières. Le fonds est alimenté chaque année par 30 KCHF. En 2022, 72 KCHF ont été prélevés pour soutenir l'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) à Karlsruhe (Allemagne), et 45 KCHF pour financer la présence des Églises suisses à Karlsruhe.

Comme cela avait été inscrit au budget, 70 KCHF supplémentaires ont été prélevés sur le fonds Huldrych Zwingli pour assurer le financement de la présence suisse à l'Assemblée du COE.

Le but du fonds Diaspora en Suisse étant très similaire à celui du fonds SPS, le Conseil a décidé en août 2022 de dissoudre le premier et de transférer les actifs au fonds SPS.

En novembre 2022, le Synode a décidé de dissoudre le fonds publications/documentation et le fonds solidarité et de céder le solde du premier au fonds Huldrych Zwingli et le solde du second aux résultats annuels.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 30.12.2022, le degré de couverture se montait à 111,8%.

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 367 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2022.

10 Personnel

Au 31 décembre 2022, 33 (2021 : 32) collaboratrices et collaborateurs étaient employés pour 22,1 (2021 : 22,7) équivalents plein temps.

11 Contribution des membres

En dérogation au règlement concernant la clé de répartition des contributions, le Synode a fixé la contribution de l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville pour 2022 à 50 KCHF.

7. Charges des «projets» et des «services et offres»

7.1. Vue d'ensemble

Secteurs thématiques	Personnel	Frais généraux	Comptes 22	Budget 22	Comptes 21
Être Église protestante sur trois plans	325	136	461	493	409
Champs d'action	104	32	136	264	38
Identité visuelle	8	6	14	29	12
Site internet y.c.hub	70	18	88	110	48
Collaboration des présidences et Églises membres	129	77	206	63	241
Mise en route de l'EERS	14	3	17	27	70
Être Église protestante avec d'autres	334	1'774	2'108	2'124	1'813
Oécuménisme en Suisse	20	50	70	78	104
CEPE	24	70	94	95	97
Oécuménisme dans le monde	252	625	877	887	455
Oeuvres et organisations missionnaires	24	1	25	30	26
Chrétiens menacés	14	3	17	10	7
Fonds transférés	0	1'025	1'025	1'024	1'124
La foi et la proclamation protestantes	47	286	333	518	637
Vie chrétienne	0	1	1	1	12
Solidarité protestante Suisse	47	15	62	112	78
Fonds transférés	0	270	270	405	547
La célébration et la prière protestantes	140	448	588	529	615
Travail liturgique	67	18	85	81	144
Oeco et sauvegarde de la Création	8	20	28	39	52
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	57	9	66	30	27
Droits d'auteur	8	401	409	379	392
L'action protestante	468	635	1'103	1'135	1'046
Diaconie	239	113	352	350	324
Politique migratoire et d'asile	138	25	163	165	124
Politique femmes et genre	91	39	130	152	115
Fonds transférés	0	458	458	468	483
L'engagement public protestant	475	315	790	726	695
Relations publiques de l'EERS	225	84	309	283	217
Positions évangéliques	114	70	184	119	190
Défense d'intérêts et prise d'influence	118	110	228	259	205
Paix religieuse	18	32	50	45	58
Fonds transférés	0	19	19	20	25
Frais généraux des projets / non encore attribués	0	36	36	327	26
Total projets	1'789	3'630	5'419	5'852	5'241

Pour plus de détails, cf. p.17s.

7.2. Subdivision en «projets» et «services et offres»

Secteurs thématiques	Services et offres			Projets			Total		
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total
Être Église protestante sur trois plans	105	61	166	220	75	295	325	136	461
Champs d'action	0	0	0	104	32	136	104	32	136
Identité visuelle	0	0	0	8	6	14	8	6	14
Site internet y.c. hub	70	18	88	0	0	0	70	18	88
Collaboration des présidences et Églises membres	30	42	72	99	35	134	129	77	206
Mise en route de l'EERS	5	1	6	9	2	11	14	3	17
Être Église protestante avec d'autres	157	1'604	1'761	177	170	347	334	1'174	2'108
Oécuménisme en Suisse	20	50	70	0	0	0	20	50	70
CEPE	24	70	94	0	0	0	24	70	94
Oécuménisme dans le monde	75	455	530	177	170	347	252	625	877
Oeuvres et organisations missionnaires	24	1	25	0	0	0	24	1	25
Chrétiens menacés	14	3	17	0	0	0	14	3	17
Fonds transférés	0	1'025	1'025	0	0	0	0	1'025	1'025
La foi et la proclamation protestantes	47	286	333	0	0	0	47	286	333
Vie chrétienne	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Solidarité protestante Suisse	47	15	62	0	0	0	47	15	62
Fonds transférés	0	270	270	0	0	0	0	270	270

Projets	Services et offres			Projets			Total		
	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total	Personnel	Frais généraux	Total
La célébration et la prière protestantes									
Travail liturgique	123	448	571	17	0	17	140	448	588
Oeco et sauvegarde de la Création	50	18	68	17	0	17	67	18	85
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	8	20	28	0	0	0	8	20	28
Droits d'auteur	57	9	66	0	0	0	57	9	66
	8	401	409	0	0	0	8	401	409
L'action protestante									
Diaconie	368	611	979	100	24	124	468	635	1'103
Politique migratoire et d'asile	188	110	298	51	3	54	239	113	352
Politique femmes et genre	122	25	147	16	0	16	138	25	163
Fonds transférés	58	18	76	33	21	54	91	39	130
	0	458	458	0	0	0	0	458	458
L'engagement public protestant									
Relations publiques de l'EERS	356	174	530	119	141	260	475	315	790
Positions évangéliques	225	84	309	0	0	0	225	84	309
Défense d'intérêts et prise d'influence	40	31	71	74	39	113	114	70	184
Paix religieuse	73	8	81	45	102	147	118	110	228
Fonds transférés	18	32	50	0	0	0	18	32	50
	0	19	19	0	0	0	0	19	19
Non encore attribués									
	0	36	36	0	0	0	0	36	36
Total	1'156	3'220	4'376	633	410	1'043	1'789	3'630	5'419

7.3. Explications au sujet des charges des «projets» et des «services et offres»

Remarques générales

Le montant total des charges imputables aux «projets» et aux «services et offres» a été inférieur de 433 KCHF au budget. Corrigé des dons et des collectes des Églises membres aux organisations internationales à hauteur de 93 KCHF qui figurent comme postes transitoires dans le compte d'exploitation de l'EERS, l'écart passe à 526 KCHF.

Les charges des «projets» sont légèrement inférieures au budget, mais avec des changements d'affectations. Pour les «services et offres», les frais de personnel ont été inférieurs de 307 KCHF au budget ; quant aux frais généraux, sans les contributions transitoires, ils ont été surévalués de 236 KCHF dans le budget.

Les explications suivantes suivent la structure par secteur thématique, indépendamment de la distinction entre «projets» et «services et offres».

Être Églises protestante sur trois plans

Champs d'action

Le Synode d'été 2021 a approuvé trois champs d'action : Sauvegarde de la Création, Formation et professions, Communication. Au moment de l'élaboration du budget, les comités stratégiques ne s'étaient pas encore constitués et il n'existait pas encore de planification concrète.

Ainsi, le Conseil a anticipé approximativement, pour chaque champ d'action :

- des jetons de présence pour douze personnes et quatre réunions par comité ;
- des jetons de présence pour les délibérations préliminaires en sous-groupes (quatre personnes, quatre rencontres par comité) ;
- des honoraires à hauteur de 10 KCHF ;
- des frais généraux pour les séances des comités à hauteur de 10 KCHF.

Dans les faits, deux à cinq personnes par comité ont reçu des jetons de présence, ce qui a réduit le poste de 28 KCHF par rapport au budget. Les frais généraux ont été occasionnés principalement par l'interprétation (25 KCHF) et par les autres charges de réunion (7 KCHF).

Les collaboratrices et les collaborateurs de la chancellerie n'ont consacré aux comités stratégiques qu'environ la moitié du temps qui avait été inscrit au budget (-73 KCHF).

Identité visuelle

Les charges liées à l'identité visuelle ont principalement été engagées pour divers produits marketing, tels que le vin ou les pins EERS.

Site Internet

Le site Internet de l'EERS a coûté 12 KCHF de moins en frais de personnel et 10 KCHF de moins en frais généraux que budgété. Les frais généraux ont notamment été occasionnés par le support externe ainsi que par les traductions.

Collaboration des présidences d'Église et des Églises membres

Les séances ordinaires de la Conférence des présidences d'Église CPE, y compris une retraite en décembre, ont coûté près de 56 KCHF. En outre, la rubrique collaboration des présidences d'Église et Églises membres comprend des charges liées à la task force chargée de la crise du COVID-19, de l'Ukraine et du cumul des crises concomitantes (124 KCHF). Enfin, le document «La paix est la réalité» a été publié dans le contexte de la guerre en Ukraine. Ces charges n'avaient donc pas été prévues au budget.

De plus, des heures de travail liées aux travaux préparatoires pour un centre de compétence en théologie et éthique ainsi que pour un monitoring des Églises membres ont été comptabilisées dans cette rubrique.

Mise en route de l'EERS

La rubrique «Mise en route de l'EERS» comptabilise principalement les derniers travaux sur les règlements et les ordonnances.

Être Église protestante avec d'autres

Œcuménisme en Suisse

L'engagement de l'EERS en faveur de l'œcuménisme en Suisse consiste essentiellement à soutenir la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC sous forme de contributions ordinaires et de mise à disposition de ressources humaines (48 KCHF).

Par ailleurs, la collaboration avec l'Église catholique romaine, notamment pour une retraite avec la Conférence des évêques suisses CES a engendré des frais de personnel et des frais généraux de 18 KCHF.

CEPE

Comme les années précédentes, une contribution de 60 KCHF a été versée à la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE. Les tâches courantes ont entraîné des frais de personnel de 24 KCHF et des frais généraux de 10 KCHF.

Œcuménisme dans le monde

Les organisations internationales ont été soutenues par le biais des contributions ordinaires, des dons des Églises membres et de contributions à des projets. Une contribution de 60 KCHF a notamment été allouée au Conseil œcuménique des Églises (COE) pour son Assemblée.

	Contr. ordinaires	Contr. aux projets	Dons Égl. mbres	Total
KEK	85	7	10	102
COE	130	68	38	236
CMER	50	7	45	102

De plus, ce poste a occasionné des frais de personnel de 75 KCHF.

Le Synode a décidé en 2021 que l'EERS participerait à l'Assemblée du COE, ce qui a entraîné des charges de 347 KCHF en 2022. Pour ce projet, les frais de personnel ont excédé le budget de 34 KCHF et les frais généraux ont été inférieurs de 48 KCHF aux prévisions ; un décompte séparé est présenté au Synode.

Les fonds transférés ont été versés aux organisations missionnaires et à l'Institut œcuménique de Bossey.

La foi et la proclamation protestantes

La Conférence Solidarité protestante suisse SPS a été soutenue par la chancellerie sur le plan de l'administration et de la communication. La chancellerie, de concert avec le comité de la Conférence, a pris des mesures début 2022 pour réduire les frais administratifs. Ainsi, les frais de personnel ont été nettement inférieurs au budget (-47 KCHF) et aux frais de l'exercice précédent. Les frais généraux ont dépassé la somme inscrite au budget.

Les contributions issues de fonds sont prélevées sur le fonds SPS.

La célébration et la prière protestantes

Travail liturgique

La rubrique travail liturgique recense les charges en temps de travail de la chancellerie pour la Commission de liturgie, les tâches liées à la création d'un recueil de cantiques de l'EERS ainsi que la préparation des cultes du Synode et d'autres méditations.

Œco et sauvegarde de la Création

La rubrique «Œco et sauvegarde de la Création» recense les dépenses en temps de travail pour les séances du comité de l'association *Œco Églises pour l'environnement*. Par ailleurs, l'EERS a de nouveau alloué à cette dernière une contribution de 20 KCHF destinée au secrétariat en Suisse romande.

Messages à l'occasion des fêtes religieuses

Le calendrier de l'espérance réalisé à l'occasion de l'Avent a constitué le projet le plus onéreux. Il faut aussi mentionner l'envoi par la présidente d'une carte de Noël et de Nouvel an au nom du Conseil.

Droits d'auteur

Les frais de droits d'auteur englobe les redevances versées à la Suisa (musique), à Pro Literis (textes et images), à VG Musikedition (copies pour l'usage durant le culte), ainsi que les dépenses d'assistance juridique versées à la faîtière des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) que l'EERS verse pour le compte de ses Églises membres. Une provision de 35 KCHF a été constituée en vue d'un paiement complémentaire à la Suisa pour du streaming et d'autres offres internet des paroisses (pas encore fixé définitivement).

L'action protestante

Diaconie

La rubrique «Diaconie» inclut les charges engagées pour le site internet diaconie.ch (65 KCHF), pour l'assemblée générale, les comités, les groupes de travail et les commissions de la diaconie (172 KCHF), pour la commission de vérification (16 KCHF), pour l'aumônerie de l'Armée (14 KCHF), pour les soins palliatifs (29 KCHF), pour le cours «ENSA – Premiers secours en santé mentale» (10 KCHF), et pour l'aumônerie dans le milieu de la santé (43 KCHF).

Politique de la migration et de l'asile

L'EERS soutient l'aumônerie dans les Centre fédéraux pour requérantes et requérants d'asile (52 KCHF), elle entretient le contact avec les partenaires du domaine de la politique de la migration (40 KCHF), et elle s'engage dans d'autres projets et services de moindre envergure (70 KCHF).

Politique femmes et genre

Dans le domaine de la politique des femmes et des genres, la Conférence Femmes et Genres constitue l'offre principale de l'EERS. Les charges, d'un montant de 65 KCHF, ont été inférieures de 8 KCHF à ce qui avait été budgété.

Les charges occasionnées par le Prix Sylvia Michel – 19 KCHF pour les frais de personnel et 20 KCHF pour les frais généraux – n'avaient pas été inscrites au budget.

D'autres charges sont imputables au projet protection de l'intégrité personnelle, à une rencontre de réseautage, au fonds travail des femmes et au label UND.

Les contributions extraordinaires des Églises membres en faveur de l'aumônerie dans les centres fédéraux (420 KCHF) ont été transférées conformément à la clé de répartition.

Les contributions issues de fonds sont prélevées sur le fonds travail des femmes.

L'engagement public protestant

Relations publiques de l'EERS

Le poste des relations publiques de l'EERS intègre le temps de travail des collaboratrices et collaborateurs du service de la communication qui ne peut être attribué à un projet concret, notamment le travail avec les médias en général et le soutien médiatique. Les frais de personnel ont été légèrement supérieurs au budget, et les frais généraux légèrement inférieurs. Au total, les charges correspondent donc au budget.

Positions protestantes

L'EERS prend position sur différents sujets de société actuels. En 2022, la thématique « mariage et parentalité » était de nouveau en point de mire. Ce poste a entraîné des frais de personnel de 68 KCHF et des frais généraux de 39 KCHF, en particulier pour couvrir les frais de traduction de la publication « Mariage, parentalité, enfants ».

Comme les années précédentes, l'EERS a contribué au Prix du jury œcuménique dans le cadre du festival du film de Locarno (10 KCHF), au festival de cinéma Visions du réel de Nyon, et à R/TV Tessin (14 KCHF).

Défense d'intérêts et prise d'influence

La « Défense d'intérêts et les prises d'influence », selon la position des Églises, se concrétisent à travers différents « projets » ou « services et offres ». L'engagement au sein du Forum politique de Berne doit améliorer la visibilité de l'EERS dans la sphère politique et culturelle, et permettre de porter d'importants sujets ecclésiaux dans le domaine public. L'EERS, qui fait partie de l'organe responsable du Forum politique, lui verse à ce titre une contribution de soutien et y a organisé trois débats (134 KCHF). De plus, les charges liées à la participation à des commissions extraparlimentaires (26 KCHF), au monitoring des activités sous la Coupole fédérale (36 KCHF), aux frais de personnel pour les consultations et les prises de position (15 KCHF) ainsi qu'aux projets écologiques de l'EERS (12 KCHF) sont comptabilisées dans cette rubrique.

Les frais de personnel relatifs à la Commission nationale d'éthique (CNE), qui se sont élevés à 26 KCHF, ont été légèrement inférieurs à ceux de 2021.

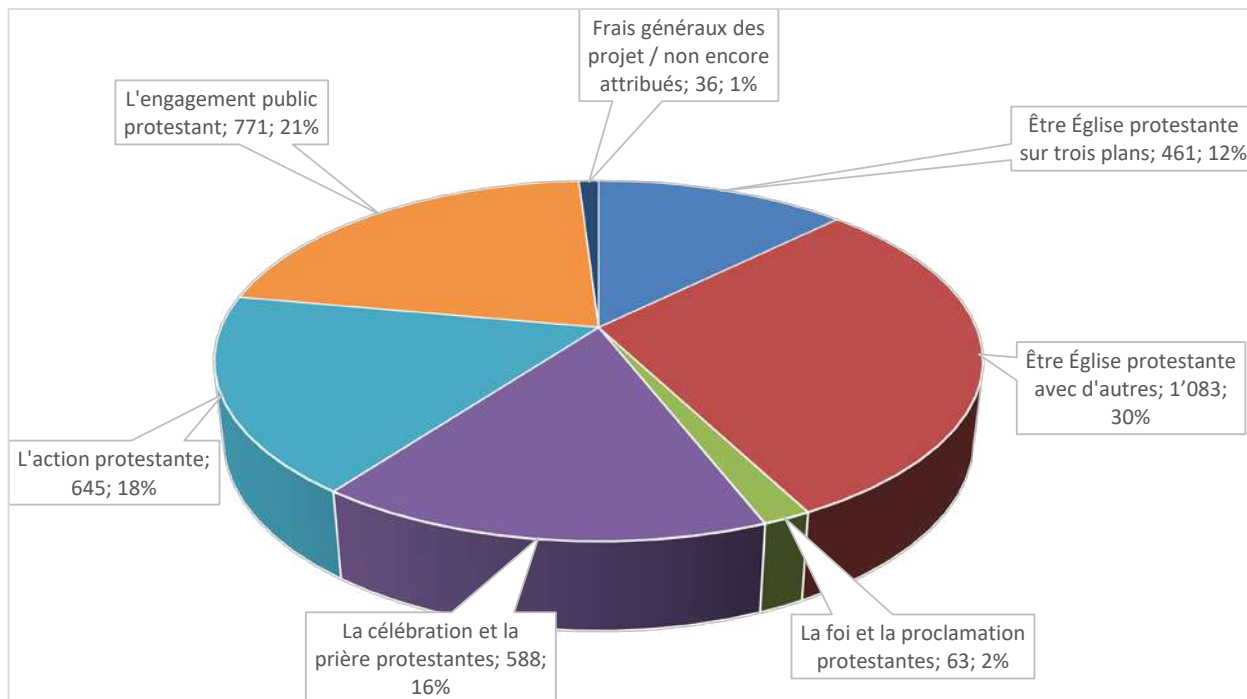
Paix religieuse

La paix religieuse a été promue par le biais d'une contribution au SCR (26 KCHF) et d'allocation de ressources humaines pour entretenir les relations avec la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et pour poursuivre les dialogues interreligieux.

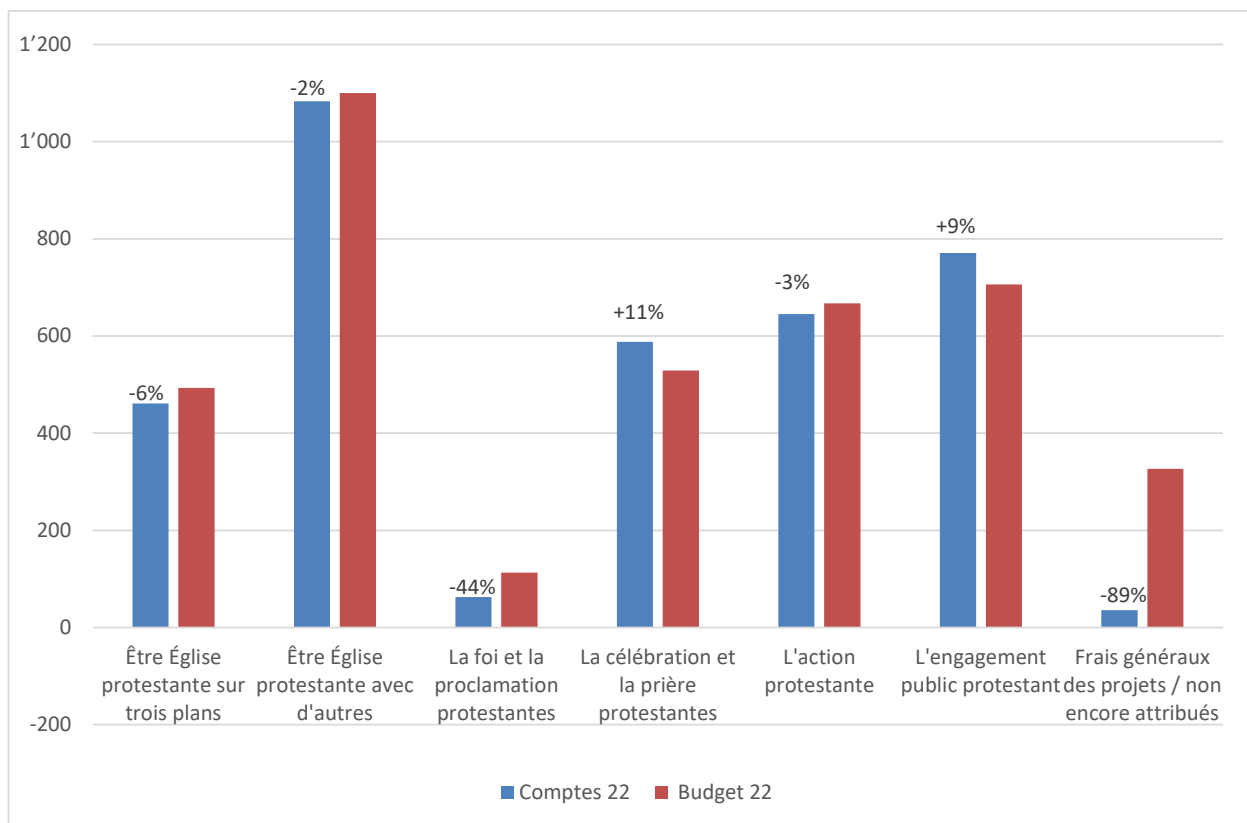
Les contributions issues de fonds sont prélevées sur le fonds en faveur des droits humains.

7.4. Charges par domaine thématique

Le diagramme suivant présente les charges par domaine thématique sans les transferts ni les contributions de fonds affectés, car ces informations fausseraient la réalité (en KCHF / %) :



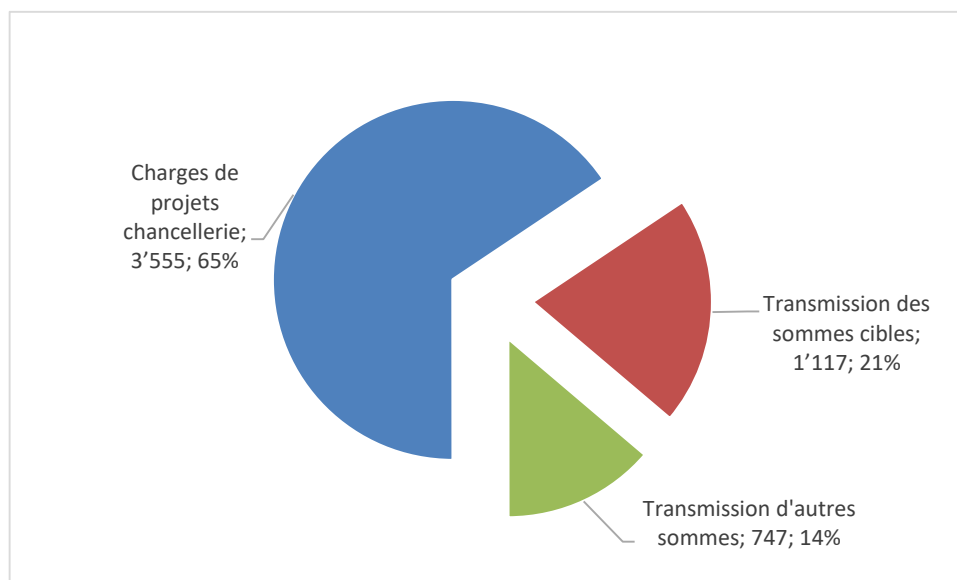
En %, en comparaison avec le budget :



7.5. Répartition des charges par objectif

En 2022, 35 % du total des charges imputables aux «projets» aux «services et offres» ont été constitués par des contributions transférées. La proportion de projets internes a dès lors été légèrement supérieure à l'année précédente. Les transferts aux œuvres d'entraide et aux œuvres missionnaires protestantes ainsi qu'à l'Institut œcuménique de Bossey et à l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile se sont plus ou moins maintenus au même niveau que l'année précédente. Au total, les contributions prélevées sur les fonds ont été inférieures à celles de 2021, en particulier celles destinées au fonds SPS.

Répartition des charges de projet entre les projets propres à l'EERS et les contributions (en KCHF et en %) :



À la page suivante, le graphique montre la répartition de l'ensemble des charges des «projets» et des «services et offres» de 5 419 KCHF en fonction de l'influence du Conseil sur l'affectation des fonds.

■ 45,8 % des charges pour les «projets» et «services et offres» étaient destinées au travail de la chancellerie.

54,2 % étaient des contributions à des projets de tiers et versements de l'EERS pour le compte de ses Églises membres, réparties de la manière suivante :

■ 28,4 % des charges vont au compte de contributions en transit vers les œuvres d'entraide et missionnaires, l'Institut œcuménique de Bossey, d'autres dons ainsi que des contributions extraordinaires des Églises membres pour l'aumônerie dans les centres fédéraux.

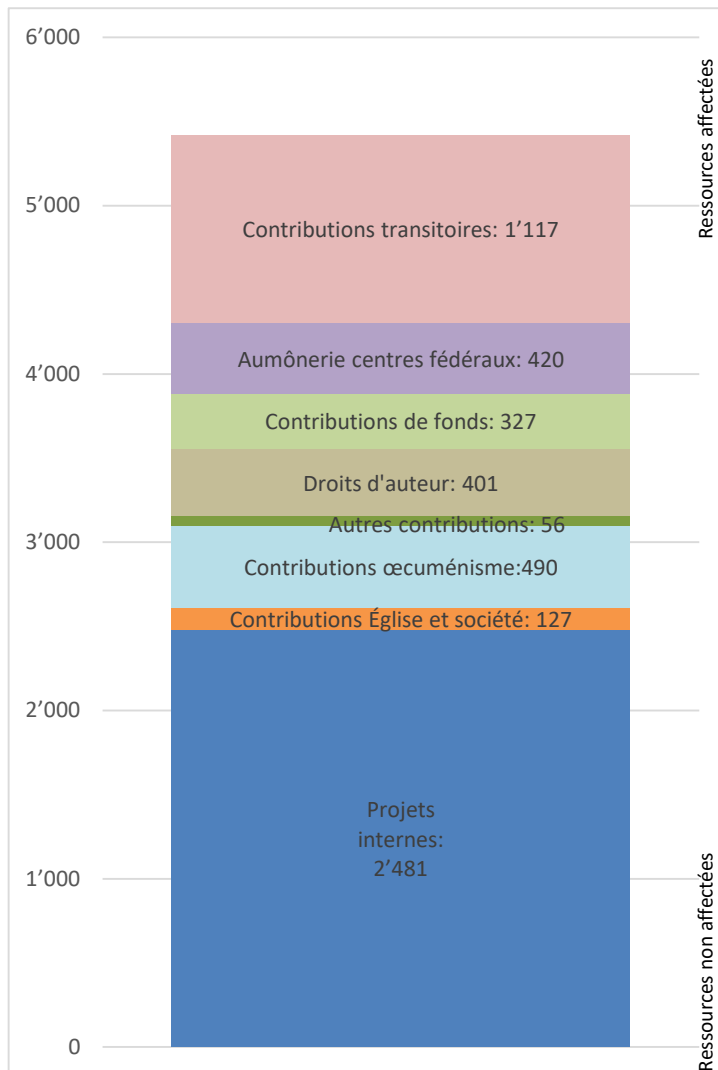
■ Les contributions aux projets provenant de fonds dédiés ont représenté un peu plus de 6% des charges pour les «projets» et les «services et offres». Les contributions concrètes sont fixées par les commissions du Conseil et sur la base de l'affectation des dons.

■ 7,4 % des charges pour les «projets» et les «services et offres» sont des taxes pour les droits d'auteur. L'EERS a conclu des contrats avec les sociétés de gestion des droits d'auteur en faveur des paroisses protestantes et méthodistes de Suisse.

■ 9 % des charges étaient des contributions aux organisations internationales et à l'œcuménisme en Suisse.

■ 3,4 % des contributions ont été orientées vers des institutions qui abordent des thèmes ecclésiaux (‘Église et société’) ainsi que vers d'autres organisations, notamment dans le domaine de la migration et des soins palliatifs (‘autres contributions’).

Dépenses selon affectations liées (en KCHF) :



8. Charges structurelles

	Personnel	Frais généraux	Comptes 22	Budget 22	Comptes 21
Synode	213	133	346	332	567
Conseil	548	54	602	622	487
Bureau de la présidente	417	26	443	472	408
Services centraux	694	54	748	693	904
Infrastructure	89	196	285	202	245
Immeuble	10	217	227	205	205
Bibliothèque	3	4	7	14	8
Frais administratifs des secteurs	55	0	55	41	40
Total	2'029	684	2'713	2'581	2'864

Explications

Synode

Après deux années inhabituelles, les synodes d'été et d'automne se sont à nouveau déroulés dans le cadre usuel d'avant la pandémie de COVID-19. En tout, les charges liées aux synodes ont dépassé le budget de 15 KCHF ; le temps de travail prévu pour le soutien apporté au bureau du Synode et à la communication a notamment été dépassé.

Les charges engagées pour l'attribution du Prix Sylvia Michel, qui a été remis dans le cadre du Synode, sont présentées séparément, comme des charges de projet.

Conseil

Les membres du Conseil ont été indemnisés pour la première fois conformément à l'art. 19 du règlement des finances entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les frais de personnel se composent des indemnités versées aux membres du Conseil y compris frais de personnel annexes (373 KCHF), ainsi que des dépenses engagées par la chancellerie pour l'assistante administrative du Conseil et pour le temps de travail du personnel des chargées et chargés de dossier (175 KCHF). L'indemnisation des membres du Conseil n'est pas comparable à celle de 2021. Jusqu'en 2021, elle était calculée selon une indemnité de base et un forfait journalier. Or, en 2021, les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 ont réduit le nombre de forfaits journaliers par rapport aux années précédentes.

Les frais généraux ont été inférieurs de 42 KCHF au budget, en particulier les frais de représentation (-20 KCHF) et d'honoraires (-10 KCHF). Le calcul des honoraires prévoyait la préparation des objectifs de législature qui a été repoussée à début 2023.

Bureau de la présidente

La présidente est indemnisée conformément à l'art. 21 du règlement des finances. Les frais de personnel incluent en outre le salaire de l'assistante administrative et du collaborateur personnel de la présidente. Ce dernier a commencé à travailler pour l'EERS plus tard que prévu. C'est pourquoi, le total des frais de personnel est inférieur de 27 KCHF au budget.

Les frais généraux ont été conformes au budget. 16 KCHF sont imputables aux frais de représentation.

Services centraux

Les charges liées aux services centraux incluent la direction de la chancellerie et la gestion des finances et du personnel. Les frais de personnel ont dépassé le budget. Cet écart est dû au fait que le personnel des services centraux a moins souvent collaboré à des projets concrets que prévu.

Infrastructure

Cette rubrique inclut les charges liées à l'informatique (143 KCHF), à la formation continue, au recrutement de personnel et autres.

L'informatique a coûté 53 KCHF de plus que ce qui avait été budgété. En effet, comme indiqué pendant la présentation du *forecast* lors du synode d'automne 2022, le Conseil a décidé d'anticiper la commande d'ordinateurs portables pour le personnel de la chancellerie ainsi qu'une mise à jour du serveur initialement prévues pour 2023.

Par ailleurs, les charges inhérentes au recrutement ont été plus élevées que prévu. Le processus de recrutement du directeur des relations extérieures a notamment impliqué le recours à un bureau de conseil externe chargé de mener un *assessment* (17 KCHF) qui n'avait pas été prévu au budget.

Immeuble

L'immeuble, revalorisé en 2010, est amorti à hauteur d'environ 100 KCHF par an sur une période de 40 ans. Les autres charges viennent des impôts et des charges d'entretien.

Les frais généraux ont dépassé le budget d'environ 13 KCHF du fait de la hausse des prix de l'énergie et du fait de travaux de réparation à la suite d'un dégât des eaux. La planification des travaux a entraîné un surplus de temps de travail à l'interne.

Bibliothèque

Les frais de personnel et les frais généraux sont légèrement inférieurs aux prévisions.

Charges administratives des départements

Cette rubrique comprend les charges liées à l'activité de compte rendu, y compris établissement du rapport d'activité, à la commission du personnel, aux tâches de traduction, etc.

9. Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 18
www.bdo.ch
bernhard.remund@bdo.ch
thomas.stutz@bdo.ch

BDO SA
Farbweg 11
3400 Burgdorf

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au synode de l'**

Église évangélique réformée de Suisse (EERS), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe, voir pages 6 à 14) de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berthoud, 13 avril 2023

BDO SA

Thomas Stutz

Expert-réviseur agréé

Bernhard Remund

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.